

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Je soussignée, Caroline Marier, sec.-adm., pour la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, certifie par la présente qu'une soirée de consultation pour le règlement numéro : 421, a eu lieu le 04 août 2009, à 18h00, à la salle communautaire en présence de M. Alain Gazaille, conseiller et de M. Éric Bergeron, responsable de l'urbanisme.

Et que deux personnes se sont présentées à cette rencontre.

Et j'ai signée, ce 11 août 2009.

Caroline Marier, sec.adm.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 10^{ème} jour d'août 2009, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, pro maire, Jeanne D'Arc Simard, Gisèle Lavoie, Suzanne Lapointe, Alain Gazaille, Danièle Tremblay, tous conseillers(ères) formant quorum.

Rés.010809
ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2009
- 2 b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 juillet 2009
- 2 c) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2009.
- 2 d) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2009

- 3- Acceptation des comptes de juillet 2009

- 4- Résolutions
 - 4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367
 - 4.2- Embauche – ressource – installation de glissières
 - 4.3- Soumission – firme d'ingénierie
 - 4.4- Déneigement
 - 4.5- Caserne
 - 4.6- Hameau - Secteur D – Octroi du contrat

- 5- Règlements et avis de motion

- 5.1- Règlement no 421 – lotissement 5000 mètres – projet 2
- 5.2- Avis de motion – taxe 911
- 6- Prise d’acte de la liste des permis émis en juin 2009
- 7- Rapport de l’urbanisme
- 7 a) Dérogation mineure - Partie des lots 242, 243, 244 et 250
- 7 b) Dérogation mineure - Partie des lots 442 et 443 (442-22, 443-2 projetés), chemin du Versant
- 7 c) Dérogation mineure - Lot 454-4 (chemin de la Martine)
- 8- Courrier de juillet 2009
- 9- Divers
- 10- Rapport des conseillers(ères)
- 11- Questions du public
- 12- Levée ou ajournement de l’assemblée

Il est proposé par Jeanne-D’Arc Simard et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) présents :

D’accepter l’ordre du jour tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.020809

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2009

Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué, avec la modification suivante au point no 2 :

2-Dérogations – Le Fief du Massif

Considérant la demande du Comité consultatif en urbanisme à l’effet que les dérogations des rues au Fief du Massif soient révisées par un autre professionnel;

Il est proposé par Alain Gazaille résolu à l’unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipale mandate Mme Joane St-Onge de la firme AECOM Tecsuit inc. afin de déterminer si les dérogations mineures demandées par le Fief et dont l’ingénieur est M. Guy Rochette de chez Forchemex, sont vraiment nécessaires et s’il y aurait possibilité d’en éliminer et si oui, mentionner les impacts positifs ou négatifs.

Que Mme St-Onge devra fournir un rapport après constat, ce dernier sera présenté au comité consultatif de l’urbanisme et au conseil municipal.

Que les honoraires professionnels chargés par la firme AECOM soient incluses aux frais relatifs à la réfection du chemin d’accès décrété par le règlement no 419 et viennent affecter le poste budgétaire no 22 32100 410.

ADOPTÉE

Rés.030809

2 b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 juillet 2009

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 juillet 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.040809

2 c) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2009.

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.050809

2 d) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2009

Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.060809

3- Acceptation des comptes de juillet 2009

Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que l'analyse des comptes et ses ajouts sont acceptés tels que rédigés et communiqués.

FOURNISSEURS REGULIERS

ACKLANDS GRAINGER INC.		
09-07-2009	76690413104	276.54
	CLÉ À PERCUTION	
16-07-2009	76690413515	76.12
	GLISSIÈRES HAMEAU	
TOTAL		352.66

ASSOCIATION DES DIRECTEURS		
22-07-2009	2009-017	213.86
	INDICATEURS GESTION	
TOTAL		213.86

ALEX COULOMBE LTEE		
14-07-2009	4010116207	461.91
	BOISSON GAZEUSE	

TOTAL	461.91
-------	--------

ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS INC.

16-07-2009 294674	20.71
JUS,CAFÉ,LAIT, BATON	
03-07-2009 316199-51-31609	49.46
ACT. TERRAIN DE JEUX	
07-07-2009 317138	19.20
ALIMENT BOISSON	
09-07-2009 317900	42.40
MACARONI T.J.	
13-07-2009 318957	7.36
CAFÉ	
13-07-2009 318957-1	16.49
LAIT	
17-07-2009 319907	59.15
HAMBURGER	
17-07-2009 320021	3.85
NETTOYANT	
21-07-2009 321346	124.46
ACHAT VOYAGE SAGNENA	
22-07-2009 321393	2.42
ARTICLES DE NETTOYAG	
22-07-2009 321448	19.03
MAIS ECLATER	
22-07-2009 321467	8.19
ARTICLE NETTOYAGE	
24-07-2009 321956	4.81
CAFÉ	
TOTAL	377.53

AUREL HARVEY ET FILS INC.

09-07-2009 011640	300.92
GRADEUR	
TOTAL	300.92

AUTOBUS FORTIN

09-07-2009 586	293.49
TRANSP.PARC DES GRAN	
24-07-2009 591	1 149.07
VOYAGE LAC ST-JEAN	
TOTAL	1 442.56

BELANGER MOTEUR ELECTRONIQUES

23-07-2009 3604	395.00
MOTEUR COMPRESSEUR	
TOTAL	395.00

D.BERTRAND ET FILS INC.

02-07-2009 1580589	933.48
ALIMENT CASSE-CROUTE	
14-07-2009 1588235	806.09
ALIMENTS CASSE-CROÛT	
21-07-2009 1592814	25.76
TOMATES DE SERRE	
23-07-2009 1594741	857.29
ALIMENT CASSE-CROÛTE	
15-07-2009 C1588833	-28.29
CRÉDIT TOMATES DE SE	
20-07-2009 C1591711	-7.25
CRÉDIT TOMATES DE SE	

TOTAL		2 587.08
<hr/>		
BETON DALLAIRE LTEE		
22-07-2009	30435	137.26
POUSSIÈRE DE PIERRE		
TOTAL		137.26
<hr/>		
CARREFOUR ACTION		
01-07-2009	237	35.76
ADHÉSION		
TOTAL		35.76
<hr/>		
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
16-07-2009	1301249	56.57
PEINTURE, PORTE		
03-07-2009	1788511	106.07
FEUILLE MELAMINE		
07-07-2009	1789044	68.21
VIS ET CLOUS		
14-07-2009	1790197	102.33
CLOUS-CORROST		
14-07-2009	1790291	25.94
GLISSIÈRES		
17-07-2009	1790967	4.49
MANCHON		
23-07-2009	1791701	23.25
MANCHON-PEINTURE		
TOTAL		386.86
<hr/>		
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD		
21-07-2009	48229	155.09
CIRE PLANCHER		
TOTAL		155.09
<hr/>		
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX		
02-07-2009	9815	612.69
LOCATION RÉPÉTITRICE		
24-07-2009	9947	372.15
BATTERIE		
TOTAL		984.84
<hr/>		
CONSTRUCTO SÉ@O		
02-07-2009	497592	56.44
APPEL D'OFFRE		
TOTAL		56.44
<hr/>		
TREMBLAY & FORTIN		
01-07-2009	10914	1 693.13
ARPENTEUR CHAPELLE		
TOTAL		1 693.13
<hr/>		
DEVELOPPEMENT		
01-07-2009	2089	67.56
SITE WEB		
TOTAL		67.56
<hr/>		
EQUIPEMENT GMM INC.		

15-07-2009 118147-S	215.26
COPIES MENSUELS	
TOTAL	215.26
<hr/>	
LES EXTINGTEURS CHARLEVOIX INC.	
05-07-2009 5415	491.25
INSPECTION BATIMENT	
TOTAL	491.25
<hr/>	
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	
15-07-2009 55228	96.43
ENVOI DICOM	
TOTAL	96.43
<hr/>	
GAETAN BOLDUC & ASS. INC.	
01-07-2009 20091983	253.41
CLAPET	
TOTAL	253.41
<hr/>	
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	
07-07-2009 404	34.94
CROCHET ET QUEUE	
17-07-2009 24153	733.63
ENTRETIEN ÉQUIPEM	
22-07-2009 24162	441.03
PETITS ÉQUIPEMENTS	
TOTAL	1 209.60
<hr/>	
GESTION DES	
02-07-2009 1465	57 893.00
QUOTES-PART 3 DE 4	
TOTAL	57 893.00
<hr/>	
LE GROUPE TREMBLAY LEMIEUX	
01-07-2009 30767	79.01
SERVICE PARASITAIRE	
TOTAL	79.01
<hr/>	
GROUPE CONSEIL FORCHEMEX LTEE.	
01-07-2009 09-135	4 071.78
CONSTRUCTION RUE D	
01-07-2009 09-136	5 363.44
DÉBOISEMENT	
14-07-2009 09-137	1 218.08
ARPENTAGE	
TOTAL	10 653.30
<hr/>	
REAL HUOT INC.	
06-07-2009 5082858	1 107.34
MEMBRANE ET TUYAU	
09-07-2009 5083047	160.98
PURGEUR	
09-07-2009 5083198	47.02
ADAPTEUR	
14-07-2009 5083971	629.61
MEMBRANE	
17-07-2009 5084576	1 337.97
MEMBRANE	

TOTAL	3 282.92
-------	----------

IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC.

06-07-2009 391825	13.58
FOURNITURE DE BUREAU	
16-07-2009 392439	329.60
ENVELOPPES MUN.	
17-07-2009 392573	38.37
FOURNITURE DE BUREAU	
TOTAL	381.55

JOHN BROOKS

01-07-2009 1574457	2 985.81
POMPE	
TOTAL	2 985.81

JOSEPH AIME GAGNON

10-07-2009 4059-58-57-56	5 700.19
PELLE	
TOTAL	5 700.19

KAN-GO-ROO

08-07-2009 2215	1 625.40
ÉLÉMENT SAUTEUR 0-5	
TOTAL	1 625.40

MAXXAM ANALYTIQUE INC.

01-07-2009 SF280728	533.34
ANALYSES D'EAU	
TOTAL	533.34

LOCATIONS GALIOT INC.

22-07-2009 10496-0	43.62
LAVEUSE À TAPIS	
22-07-2009 10497-0	16.65
FIL DE FER	
22-07-2009 10498-0	35.94
HUILE A MOTEUR	
24-07-2009 10543-0	36.57
COMPRESSEUR ÉLECTRIQ	
TOTAL	132.78

LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE

21-07-2009 4038	750.62
SIGNALISATION FIEF	
TOTAL	750.62

IGA MARCHE BAIE ST-PAUL

22-07-2009 10349	13.60
LÉGUMES	
13-07-2009 14462	7.00
FRUITS-LÉGUMES	
08-07-2009 1439 - 1455	104.61
ALIMENT CASSE-CROÛTE	
TOTAL	125.21

MECANIQUE MARIUS GAGNE INC.

01-07-2009	13253	41.83
	PINE F-450	
TOTAL		41.83
<hr/>		
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.		
03-07-2009	004-384178	56.42
	PEINTURE VÉHICULE	
28-07-2009	F001-385916	-19.19
	CONTENANT VIDE	
22-07-2009	F004-385639	63.19
	CHLORE	
TOTAL		100.42
<hr/>		
LA MIELLERIE DE CHARLEVOIX		
16-07-2009	797985	84.66
	VISITE ET INTERPRETA	
TOTAL		84.66
<hr/>		
MONIQUE LAMARCHE		
14-07-2009	02	142.19
	ACT.MODELAGE D'ARGIL	
TOTAL		142.19
<hr/>		
MRC DE CHARLEVOIX		
01-07-2009	2154	19 469.00
	QUOTE-PART CLD	
07-07-2009	2160	356.76
	CONSTATS D'INFRACTIO	
TOTAL		19 825.76
<hr/>		
9156-0490 QUEBEC INC.		
16-07-2009	344	140.87
	CAMION 12 ROUES	
16-07-2009	346	704.34
	CAMION	
TOTAL		845.21
<hr/>		
NOVICOM 2000 INC.		
01-07-2009	117318	32.73
	RADIO MOBILE	
TOTAL		32.73
<hr/>		
ORIZON MOBILE		
15-07-2009	390081	67.70
	Programme photo-cell	
TOTAL		67.70
<hr/>		
PARC NATIONAL DES GRANS JARDINS		
09-07-2009	5087589	90.30
	PLEIN AIR DECOUVERTE	
TOTAL		90.30
<hr/>		
PIECES D'AUTOS LA MALBAIE INC.		
28-07-2009	2-2144667	50.79
	GLISSIÈRES HAMEAU	
TOTAL		50.79

PRODUITS SPÉCIALISÉS DENESRO INC.		
27-07-2009	650102	35.89
NETTOYEUR ALUM.		
TOTAL		35.89
PG GOVERN QC INC.		
24-07-2009	1196	149.67
REÇUS OFFICIELS		
TOTAL		149.67
PROJCIEL ENR.		
20-07-2009	23924	169.31
LOCATION PROJECTEUR		
TOTAL		169.31
SOLUGAZ		
07-07-2009	159631	137.94
SOLUGAZ		
TOTAL		137.94
9077-2153 QUEBEC INC.		
27-07-2009	169	113.86
CAMION 10 ROUES		
TOTAL		113.86
RENOFLEX		
09-07-2009	0146	30 887.62
POTEAU FIEF-HAMEAU		
TOTAL		30 887.62
RESTAURANT TRAITEUR		
10-07-2009	2009-119	698.42
FUNÉRAILLE M.SIMARD		
TOTAL		698.42
SIGNO TECH INC.		
15-07-2009	37551	701.49
POTEAUX SIGNALISATIO		
TOTAL		701.49
SUSPENSION IMBEAULT		
27-07-2009	43300	2.94
BOLT		
02-07-2009	44118	56.80
PICKUP F 450		
TOTAL		59.74
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.		
23-07-2009	14245	877.04
BANC DE PARC ET KIT		
TOTAL		877.04
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
01-07-2009	7647	61.58
SURCHAGE CARBURANT		

TOTAL		61.58
<hr/>		
TRANSPORT NORMAND LAVOIE		
01-07-2009	417227	242.68
	TERRE PARC RIV.	
TOTAL		242.68
<hr/>		
NAPA PIECES D'AUTO # 84		
10-07-2009	05084-134061	91.63
	MÈCHE	
30-07-2009	05084-135460	57.78
	MECHE UNBIT #3	
10-07-2009	5084-133995	107.89
	OUTIL	
TOTAL		257.30
<hr/>		
VILLAGE HISTORIQUE DE		
23-07-2009	0819	380.00
	ACTIV. TERRAIN JEUX	
TOTAL		380.00
<hr/>		
SOUS-TOTAUX	58 FOURNISSEURS	152 111.67
SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L		
FOURNISSEURS		152 111.67
CASSE-CROUTE & LOISIRS		
<hr/>		
ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS		
01-07-2009	315899	1.16
	ALIMENT CASS.-CROUTE	
26-07-2009	322591	2.88
	ALIMENT CASSE-CROUTE	
TOTAL		4.04
<hr/>		
LAITERIE DE CHARLEVOIX		
14-07-2009	292290	134.10
	FROMAGE	
09-07-2009	292371	163.75
	ALIMENT CASSE-CROUTE	
30-07-2009	293185	172.10
	ALIMENTS CASSE-CROÛT	
02-07-2009	326654	89.40
	FROMAGE	
TOTAL		559.35
<hr/>		
MAXI		
19-07-2009	361	95.66
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
21-07-2009	0818	45.00
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
22-07-2009	0902	22.95
	ALIMENT CASSE-CROUTE	
20-07-2009	1005	9.00
	PAIN HOT DOG	
13-07-2009	1057	64.78
	ALIMENTS CASSE-CROUT	
02-07-2009	1452	63.19
	aliment	
08-07-2009	1647	37.33
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	

10-07-2009	1659	35.90
NOURRITURE		
30-07-2009	1427;1415	101.70
ALIMENTS CASSE-CROUT		
TOTAL		475.51

PRODUITS SANITAIRES RIVE- NORD		
28-07-2009	48390	12.99
FOURNITURES CASSE-CR		
TOTAL		12.99

SOUS-TOTAUX 4 FOURNISSEURS 1 051.89

**SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L
FOURNISSEURS 1 051.89**

**** TOTAUX ** 62 FOURNISSEURS 153 163.56**

**GRAND TOTAL PAR NO DE G/L
FOURNISSEURS 153 163.56**

AJOUT DE FACTURES JUILLET 2009

Cédrière Girard	2 cèdres	29.34 \$
Mic à Nic	couteau pépine	427.57 \$
Les extincteurs Charlevoix	rechargement	38.68 \$
CACI	entretien site internet	240.00 \$
Entre Mer et Monts	Fourn. Terrain de jeux	96.18 \$
Entre Mer et Monts	Fourn. Terrain de jeux	51.29 \$
Entre Mer et Monts	Articles de nettoyage	15.49 \$
Entre Mer et Monts	casse-croute	82.52 \$
D.Bertrand et Fils	Aliments casse-croute	680.50 \$
AECOM Tecslult inc.	Honoraires le Fief	5 573.53 \$
Acklands grainger inc	Entretien égout	349.29 \$
Foresterie Jeannot Bouchard	Piquet de cèdres	111.75 \$
Garage J.C. Simard	réparation fouet	50.74 \$
Lavery, De Billy	Requête	1 781.19 \$
Location Galiot inc.	Location outil	24.38 \$
Chez S.Duchesne inc.	scellant	44.34 \$
Laiterie de Charlevoix	casse-croute	42.70 \$

TOTAL: 9 639.49 \$

ADOPTÉE

4- Résolutions

Rés. 070809

4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367

NOM DU FOURNISSEUR	DATE	MONTANT
DERY TELECOM	2009-07-24	35.27
TELUS MOBILITE	2009-07-24	47.42
TELUS MOBILITE	2009-07-24	119.19
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	2009-07-15	7 924.86

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	2009-07-15	3 546.85
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	1 111.00
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	541.54
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	188.11
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	134.35
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	33.81
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	56.78
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	27.83
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	495.35
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	26.91
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	624.18
BELL MOBILITE	2009-07-24	108.79
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	225.90
HYDRO-QUEBEC	2009-07-24	931.02
BELL CANADA	2009-07-24	78.21
BELL CANADA	2009-07-24	88.32
BELL CANADA	2009-07-24	103.43
BELL CANADA	2009-07-24	600.52
BELL CANADA	2009-07-24	78.21
BELL CANADA	2009-07-24	83.23
BELL CANADA	2009-07-24	108.22
SONERCO AXCO	2009-07-24	1 373.91
VISA DESJARDINS	2009-07-24	575.67

27 PRÉLÈVEMENTS

19 268.88

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des paiements effectués en vertu du règlement no. 367.

ADOPTÉE

Rés. 080809

4.2- Embauche – ressource – installation de glissières

Considérant que le conseil municipal avait mandaté Mesdames Gisèle Lavoie et Francine Dufour, de même que Monsieur Gaétan Boudreault pour rencontrer les postulants admissibles;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à

l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que la candidature de Monsieur Jean-Marc Ouellet soit retenue pour combler le poste pour l'installation des glissières.

Que la candidature de Monsieur Bruno Dufour ne soit pas écarté, que ce dernier est disponible tout au long de l'année pour d'autres travaux éventuels.

ADOPTÉE

Rés. 090809

4.3- Soumission – firme d'ingénierie

Considérant que deux soumissions ont été reçues le 20 juillet 2009, en lien avec l'appel d'offre : « Honoraires professionnels pour élaboration et conception des plans et devis et surveillance des travaux lors de la construction d'infrastructure routière ».

AECOM Tecslult Inc.	56,00 \$ / m. linéaire
SNC – Lavalin inc.	136,00 \$ / m. linéaire

Considérant que AECOM Tecslult Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal retient les services de la plus basse soumission déposée par AECOM Tecslult Inc. au montant de 56,00 \$ du mètre linéaire, et ce dans la mesure où la municipalité aura besoin des services professionnels de cette firme.

ADOPTÉE

Rés. 100809

4.4- Déneigement

Considérant que Monsieur Gaétan Boudreault, contremaître, souhaite que la municipalité déneige d'avantage de rues que l'année dernière, afin de diminuer les coûts de contrat de déneigement;

Considérant que la municipalité prenne à sa charge le déneigement des chemins suivants :

Noms	Km
Hameau	2.4 Km
Chemin des Multi-Bois	1.3 Km
Chemin des Peupliers	0.5 Km
Chemin des Érables	0.37 Km
Chemin des Bouleaux	0.12 Km
Chemin les Vieilles Côtes	0.6 Km
Chemin du Versant	0.5 Km
Chemin Josaphat	0.7 Km
Chemin Chagnon	0.4 Km
Chemin Savard	0.4 Km
Chemin des Prés	0.5 Km
Chemin des Chutes	0.1 Km
Coteau de Maillard	0.42 Km
TOTAL:	8.31 Km

Considérant que l'hiver 2009-2010 serait une année pilote, afin de pouvoir évaluer le fonctionnement du déneigement à plus grande échelle.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte d'exclure les rues mentionnées plus haut du contrat de déneigement et que celles-ci seront à la charge de la municipalité pendant l'hiver 2009-2010.

Que le conseil municipal accepte d'aller en appel d'offre pour allouer le contrat de

déneigement et dont la durée de la saison est fixée de la première neige jusqu'à la fin de la période de dégel fixée par le Ministère des Transports. Il sera précisé sur le devis que les chemins à déneiger sont les suivants :

Noms	Km
Chemin de la Martine	5.5 Km
Chemin du Domaine	0.3 Km
Chemin St-Laurent	0.73 Km
Chemin du Rigolet	0.25 Km
Chemin des Caps	0.2 Km
Chemin de l'Escarpement	0.2 Km
Chemin du Plateau	0.27Km
Chemin de la Vieille-Rivière	1Km
TOTAL:	8.45 Km

Qu'il sera spécifié au devis qu'une attention particulière devra être apportée aux chemins situés sur le Domaine du Massif, soit le dégagement de tous les fossés afin de faciliter l'écoulement des eaux au printemps et éviter le bris à l'infrastructure des chemins.

Que les fondants chimiques devront être entreposés à l'abri, au sec et de façon à ne pas engendrer de danger pour l'environnement de quelque façon que ce soit.

Que l'embauche d'un employé sur appel soit à prévoir afin de fournir la demande.

ADOPTÉE

Rés. 110809

4.5- Caserne/garage

Considérant que le projet de caserne était arrêté momentanément.

En conséquence : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la poursuite de ce projet.

Que le conseil municipal est autorisé à déposer auprès du Ministère des Affaires municipales dans son programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, une demande de subvention pour aider à la réalisation du projet de construction du bâtiment pour loger le garage municipal et la caserne incendie;

Que le conseil municipal est autorisé à procéder aux appels d'offres pour la construction de la caserne/garage avec les plans et devis élaborés par l'architecte, Normand Desgagnés et pour une structure d'acier tel que construite par des compagnies comme Honco & Murox.

ADOPTÉE

Rés. 120809

4.6- Hameau - Secteur D – Octroi du contrat

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offre public pour la réalisation des travaux dans le Secteur D du Hameau du Massif;

Considérant que M. Daniel Bergeron, ingénieur après analyse et vérification des soumissions suivantes reçues :

1-	Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc.	897 245.71 \$
2-	Aurel Harvey & Fils inc.	984 000.00 \$
3-	Fernand Harvey & fils inc.	1 114 979.25 \$
4-	Construction St-Gelais	1 417 710.00 \$
5-	9002-7210 Québec inc.	1 432 733.08 \$

Recommande à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François d'opter pour l'entrepreneur ayant la plus basse soumission conforme, soit Les Entreprises Jacques

Dufour & Fils pour un montant de 897 245.71 \$ incluant les taxes applicables;

En conséquence : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de M. Daniel Bergeron d'octroyer le contrat à Les Entreprises Jacques Dufour tel que soumissionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt no 423 par le Ministère des Affaires Municipales;

Que le conseil municipal autorise le maire ou le pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

5- Règlements

Rés. 130809

5.1- Règlement no 421 – lotissement 5000 mètres-projet 2

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

PROJET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 421

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 421 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 170 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE
MINIMALE EXIGÉE POUR LES TERRAINS HORS DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION »**

ATTENDU QUE : le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le règlement de lotissement numéro 170 est entré en vigueur le 12 octobre 1995 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : le Conseil peut en vertu de cette même loi modifier le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le Conseil juge à propos de modifier le Règlement de lotissement numéro 170 afin de modifier la superficie minimale exigée pour les terrains hors du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU' : un avis de présentation a été préalablement donné lors de la reprise de la séance de ce conseil du 11 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le projet 2 de règlement portant le numéro 421 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 421 modifiant le règlement de lotissement numéro 170 afin de modifier la superficie minimale exigée pour les terrains hors du périmètre d'urbanisation »

ARTICLE 2

ANNEXE

L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- Modifier la superficie minimale exigée pour un terrain n'étant pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, situé hors du périmètre d'urbanisation, pour qu'elle soit augmentée à 5 000 mètres carrés.

ARTICLE 4

MODIFICATION À L'ARTICLE 6.2

L'article 6.2 du Règlement de lotissement numéro 170, intitulé « Terrains situés hors du périmètre d'urbanisation », est modifié de la façon suivante :

- modifier, pour les terrains situés en tout ou en partie à moins de 100 m d'un cours d'eau ou de 300 m de la rive d'un lac, la superficie minimale d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour qu'elle soit de 5000 mètres carrés;
- modifier, pour les terrains situés à 100 m ou plus de la rive d'un cours d'eau ou à 300 m ou plus de la rive d'un lac, la superficie minimale d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour qu'elle soit de 5000 mètres carrés.

Le tout tel que présenté en annexe 1.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Gérald Maltais, pro maire

Francine Dufour, d.g.

ADOPTÉE

5.2- Avis de motion – taxe 911

Avis de motion est par la présente donné par Danielle Tremblay conseillère, qu'il sera émis lors d'une prochaine session du Conseil un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

Rés. 140809

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en juillet 2009

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des permis émis en juillet 2009.

ADOPTÉE

Rés. 150809

7- Rapport de l'urbanisme

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure suivantes et selon les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme;

A) Dérogation mineure – Partie des lots 242, 243, 244 et 250

Désignation de l'immeuble :

Partie des lots 242, 243, 244 et 250

Nature et effet :

Permettre une subdivision d'une partie des lots 242, 243, 244 et 250 afin de créer un terrain dont la profondeur moyenne sera de 22,86 mètres alors que le règlement prescrit une profondeur moyenne minimale de 26,0 mètres.

B) Dérogation mineure – Partie des lots 442 et 443 (442-22, 443-2 projetés), chemin du Versant

Désignation de l'immeuble :

Partie des lots 442 et 443 (442-22, 443-2 projetés), chemin du Versant

Nature et effet :

Permettre la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages et demi (2,5 étages) alors que le règlement prescrit un nombre maximal de deux (2) étages pour la zone pour l'instant, compte tenu que la méthode de calcul sera bientôt modifié.

C) Dérogation mineure - Lot 454-4 (chemin de la Martine)

Désignation de l'immeuble :

Lot 454-4 (chemin de la Martine)

Nature et effet :

Réputer conforme la largeur du terrain constitué du lot 454-4 du Cadastre officiel de la Paroisse St-François-Xavier, mesurée sur la ligne avant à 49,76 mètres alors que le règlement prescrit une largeur minimale à 50 mètres.

ADOPTÉE

8- Courrier de juillet 2009

DEMANDES

Rés. 180809

JEUNESSE, J'ÉCOUTE

Considérant que Jeunesse J'écoute sollicite l'engagement de la municipalité sous forme de don;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accorde un montant de 100,00 \$

Que ce montant viendra diminuer le poste budgétaire no : 02 19100 996.

ADOPTÉE

Rés. 190809

CIHO

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2009-2010, pour un montant de 151,87 \$;

Cette dépense viendra diminuer le poste budgétaire no : 02 13000 494

ADOPTÉE

RÉPONSES AUX DEMANDES

MRC DE CHARLEVOIX

Réception du protocole d'entente du pacte rural de la MRC de Charlevoix, pour l'aménagement cyclable et infrastructures de loisir : 2009-2010. Un montant de 13 777,00\$ accordé pour l'aménagement de la patinoire.

Réception du protocole d'entente du fond de soutien de la politique familiale 2009-2012. Un montant de 2778,00\$ accordé pour 2 bancs de parc et 2 jeux pour les 0-5 ans.

COURRIER

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Nous informe de la nomination de monsieur Jean-François Saulnier, ing. à titre de directeur de la Direction de la Capitale-Nationale.

Rés.200709

12- Levée ou ajournement de l'assemblée

À vingt et une heures quinze minutes, la séance est levée sur proposition de Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, pro maire

Caroline Marier, sec.-adm.